

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

71469

Déclaration de Maladie : N° S19-0001411

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12345

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

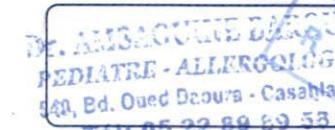
Nom & Prénom : ATTIF SOUHANE Date de naissance : 01.03.1982

Adresse : Lot AL KHOUZAMA JMM 29 APPS 11 & 12 CASA

Tél. : 06 61 11 48 86 Total des frais engagés : 1504,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03.06.2021

Nom et prénom du malade : ATTIF SOUHANE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 30/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03.06.21	CS	/	200 DH	Dr. Aissaoui Dr. Aissaoui MÉDECIN - ALGERIEN 340, Bd. Oued Douda Casablanca Tél: 05 22 89 89 53

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
B.	3.6.21	304,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

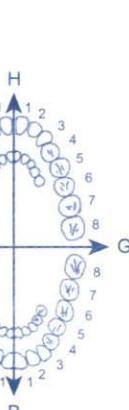
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le b...

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{c c} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS

PEDIATRE - ALLERGOLOGUE

Spécialiste des Maladies des Enfants et Nourrissons

Diplômée de l'Université de Nancy (France)

Diplômée en Allergologie - Asthme

Ex.Medecin des Hôpitaux de Nancy

اختصاصية في أمراض الأطفال والرضع

اختصاصية في أمراض الحساسية

خريجة جامعة نانسي (فرنسا)

طبيبة سابقة بمستشفيات نانسي

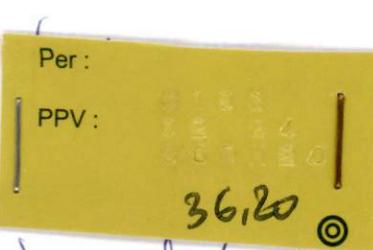
Casablanca, Le : 03/06/2021

Enfant ATTIF JOUNANA

03,40 Cefixime 100 mg (1/1)
 1 dose 11,50 + 8,10
 30,50 Bétablock 50 mg
 100 mg po + 1/1 + 5 mg le matin
 après le repas
 16,20 Sulfuron 100 mg
 100 mg po + 3/1 + 6 mg le matin
 29,20 Onglet 100 mg
 50 mg po + 3/1 + 6 mg le matin
 20,20 Théophylline 100 mg

LOT : 4068
 UT-AV : 10-22
 P.P.V : 30 DH/00

26,20 — Erw, Sirup
Erwml + 1/4



— Daktarin gel Jual (Meh)

53,00 — 1ml x 6fl + 15fl

No: mgwest

é dritore d



5118001 180745

— Delypon Mucolytic (Mukol)

5,20

Mucop + 3fl

fr fresh

DR. ALEXANDRE JUINÉ PARISIEN
TÉL: 0524 28 66 63
60, Bd. Oum el Bouaghi Casablanca

45,40 — Duphalac Sirup
Sirup + 2fl

304,20

DUPHALAC 66,5%
SOL BUV 200 ML
P.P.V : 45DH40
LOT : 200515
PER : 05/2023
010494

93140